



Commission de l'éducation et de la formation  
Commission des équipements  
et de l'aménagement durable

312 - Enseignement secondaire

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/81

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'avancement des projets engagés et le vote des crédits en matière d'enseignement secondaire.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	29 613 000,00
PEP	Direction des Collèges et de l'Education	20 058 661,00
PR	Direction des finances et de la commande publique	18 725,64
	<b>TOTAL</b>	<b>49 690 386,64</b>

Aux termes de l'article L 213-2 du code de l'éducation, le Département a la charge des collèges. Il veille au maintien et à l'amélioration du patrimoine ainsi qu'aux missions d'accueil, d'hébergement et de restauration ; il arrête les secteurs de recrutement.

La politique de l'enseignement secondaire telle que voulue et mise en œuvre par le Conseil Général ne se limite pas, comme le montrent ces propositions budgétaires, aux seuls investissements dans les bâtiments et aux dotations de fonctionnement. Prime bonus-énergie, déploiement de l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA), politique ressources humaines, prise en compte de l'environnement dans le traitement des déchets, réflexions autour des filières courtes et bio pour la restauration scolaire sont autant d'exemples qui démontrent que le Conseil Général s'évertue à faire de sa compétence obligatoire une politique volontariste à part entière.

**3121 – Constructions et restructurations de collèges publics**

Crédits inscrits au BP 2013 : 16 874 001,03 €

Crédits proposés au BP 2014 : 20 518 725,64 €

Les crédits proposés en 2014, en très forte augmentation par rapport à 2013 (+21,7 %), permettent de solder les grosses opérations livrées en septembre 2013 (Schiltigheim Rouget de Lisle et Sélestat Mentel) mais aussi la poursuite des chantiers en cours (Haguenau Foch, Strasbourg la Robertsau et Schuman à Benfeld) et d'engager les études des opérations à venir.

**1. LES TROIS AXES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER**

Dans le cadre de la compétence « Collèges » exercée depuis les lois de décentralisation, le Département du Bas-Rhin a orienté sa politique d'investissement immobilier suivant trois axes.

### **1.1. - L'adaptation des capacités d'accueil**

Malgré une baisse des effectifs depuis septembre 2004, certains secteurs, tel que le Piémont des Vosges, le Ried, le secteur d'Erstein-Benfeld, le Kochersberg et bientôt Strasbourg-Ouest, connaissent un accroissement démographique soutenu.

Le Département continue de répondre à cette évolution des populations d'élèves par un programme pluriannuel d'extension et de restructuration pour adapter les établissements concernés à ces évolutions et aussi de constructions nouvelles, afin de limiter la taille des établissements.

Ce programme se fonde sur les études prospectives fournies par la Direction des Collèges et de l'Education appuyée par l'ADEUS.

### **1.2. - L'adaptation des établissements aux évolutions pédagogiques, fonctionnelles et réglementaires et la modernisation du cadre de vie**

Les collèges construits entre 1960 et 1975 sont des constructions de type « industrialisée béton ».

Leur conception et leur organisation d'origine ne répondent plus aux pédagogies actuelles et les locaux présentent souvent des conditions de confort assez sommaires. De plus, du fait de l'évolution réglementaire, ils ne respectent pas les normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité handicapés.

Les opérations menées sur les collèges existants permettent une reconfiguration fonctionnelle complète des locaux, inclus dans le périmètre d'intervention, sur la base du référentiel applicable au neuf, une modernisation des installations techniques, un traitement des enveloppes des bâtiments et une mise aux normes réglementaires.

**Un collège ainsi restructuré équivaut à un établissement neuf, pour un coût optimisé.**

### **1.3. - Le maintien et l'amélioration du patrimoine**

Le Département du Bas-Rhin gère 90 collèges, ce qui représente une surface de plancher de l'ordre de 600 000 m<sup>2</sup>.

En parallèle aux programmes de reconstruction, d'extension et de restructuration lourde, le Département s'attache, dans le cadre des activités de maintenance, à assurer la pérennité de ce patrimoine d'une part, mais surtout à le remettre à un niveau d'usage compatible à la fois avec les besoins des utilisateurs et avec la réglementation, notamment en matière de sécurité, d'autre part.

## **2. LE PROGRAMME IMMOBILIER ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Les opérations en cours intègrent les engagements de la charte de développement durable applicable aux bâtiments départementaux.

Les constructions neuves visent les performances énergétiques du label bâtiment basse consommation (BBC) à savoir une consommation d'énergie limitée à 50% de la consommation d'énergie fixée par la réglementation thermique applicable depuis 2005 (soit environ 70 kWh/m<sup>2</sup>/an), tandis qu'en réhabilitation l'objectif recherché est la très haute performance énergétique (THPE) à savoir un gain de 20% par rapport à la réglementation thermique 2005. L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique fin 2011, dite RT2012, généralise le niveau BBC pour les bâtiments neufs et la THPE pour les réhabilitations.

## **3. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER**

Ce programme intègre la construction de nouveaux collèges, l'extension et la restructuration d'établissements existants, les restaurants scolaires et les SEGPA ainsi que la maintenance. Sont également évoquées les subventions allouées aux structures faisant appel à responsabilité.

### 3.1. – Les extensions et restructurations de collèges existants

#### 3.1.1– Les opérations en phase « travaux »

⇒ Le collège « **Foch** » à **Haguenau**

L'établissement qui accueille environ 700 élèves se situe au centre-ville de Haguenau. Le collège « Foch » connaissait d'importants désordres fonctionnels et des problèmes de sécurité (difficulté d'évacuation, etc...). Il occupait, jusqu'en juin 2013, l'ancien couvent des Annonciades et une ancienne école de commerce datant de 1920, locaux inadaptés aux besoins pédagogiques actuels.

L'effectif prévisionnel du collège a été fixé à 800 élèves

La disponibilité foncière et immobilière de l'ensemble de l'îlot Foch situé au centre de Haguenau a conduit le Conseil Général à prévoir la reconstruction du collège à la place de l'ancien lycée Schumann.

Les études de conception menées par l'agence d'architecture Rey & Lucquet se sont déroulées de janvier 2009 à juin 2010.

Les travaux sont lancés depuis mars 2011 et ils s'achèveront pour la rentrée de septembre 2014. Ils se décomposent en deux phases principales :

- La première, d'une durée initiale de 19 mois, a consisté à construire le parking souterrain et l'extension ainsi que la restructuration du bâtiment A. A l'instar du chantier de Mentel, cette première phase a connu des retards liés aux défaillances d'entreprises (plâtrerie, électricité, serrurerie) et s'est achevée en août 2013.
- La seconde, d'une durée de 9 mois consiste à restructurer le bâtiment J et de réaliser la liaison de ce dernier à l'extension.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 18 800 000,00 €.

Dans une mutualisation des moyens entre la Région Alsace et le Conseil Général, le Lycée Schuman accueillera la totalité des rationnaires du collège Foch moyennant extension de sa demi-pension. En contrepartie, le Conseil Général construira une salle polyvalente, extension du collège, mais accessible au Lycée Schuman. Le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente a été lancé en 2013. Par ailleurs, le Conseil Général participe au financement de la construction de l'espace sportif Sebastien Loeb, par la Ville de Haguenau, accessible aux collégiens de Foch et aux lycéens de Schuman. La construction de cet espace sportif a été confiée au cabinet DENU-PARADON, les travaux ont démarré en septembre 2013. Ces deux projets sont détaillés ci-après.

⇒ Le collège « **Foch** » à **Haguenau** - réalisation d'une voie traversant l'îlot Foch

Dans le cadre de l'aménagement global de l'îlot Foch il était prévu, outre la réorganisation du collège, la création d'une Maison du Conseil Général. Une voie traversant l'îlot Foch dédiée aux modes de transports doux (piétons, cycles, ..) devait séparer les deux entités. Bien que le projet d'aménagement de la Maison du Conseil Général soit suspendu, la Ville de Haguenau a demandé à ce que le Département honore ses engagements à créer cette voie traversante à l'issue des travaux de restructuration du collège.

Les travaux ont débuté en octobre 2013 et s'achèveront au premier trimestre 2014.

Le montant financier global de ce projet s'élève à 400 000 € intégralement financé sur l'autorisation de programme de restructuration du collège Foch.

⇒ Le collège **de la Robertsau à Strasbourg**

Un diagnostic relatif à la sécurité et aux dispositions fonctionnelles du collège a mis en lumière les nombreuses non-conformités actuelles notamment au niveau du nombre et du positionnement des dégagements et des issues de secours.

Sur le plan fonctionnel, il est souhaitable de transférer l'administration au rez de chaussée, de réaménager le restaurant scolaire, la vie scolaire et le foyer des élèves et de rendre l'ensemble du bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les études de maîtrise d'œuvre menées par l'agence Faloci ont débuté en juin 2009 et se sont achevées fin 2011. L'appel d'offres lancé début 2012 a permis un démarrage du chantier en novembre 2012 pour une durée initiale de 30 mois. Les travaux ont été retardés par l'action d'un voisin qui a nécessité une modification du phasage des travaux mais aussi par les intempéries de l'hiver 2012-2013. A ce jour le planning prévisionnel maintient une livraison pour la rentrée de septembre 2015.

Le montant financier de l'autorisation de programme de ce projet s'élève à 12 900 000 €.

⇒ Le collège « **Robert Schuman** » à **Benfeld**

L'évolution démographique sur le secteur, nécessite d'augmenter la capacité du collège Robert Schuman à 800 élèves, et ce à court terme. D'autres aspects ont également été mis en évidence : rendre l'établissement conforme aux réglementations ERP et accessibilité, pourvoir à l'insuffisance en locaux et rendre l'ensemble plus fonctionnel.

Le cabinet Nathalie LARCHE a été retenu en février 2011. Les études de conception ont été achevées début 2013. L'appel d'offres lancé début 2013 a permis le démarrage des travaux en juillet 2013, pour une livraison finale à la rentrée de septembre 2016.

Le scénario d'intervention retenu prévoit les travaux suivants :

] Restructuration complète de l'externat existant.

] Construction d'une extension entre l'externat et la demi-pension permettant d'y installer les locaux de maintenance.

] Construction d'une extension côté Nord de l'externat en liaison avec celui-ci et donnant sur la rue du Luxembourg.

] Construction du parking côté Est du site.

Le montant financier de l'autorisation de programme de ce projet s'élève à 15 700 000 €.

### **3.1.2- Les opérations nouvelles prêtes à démarrer**

⇒ Le Collège «**Romain Rolland** » à **Erstein**

L'abandon de la construction d'un deuxième collège à Erstein a conduit le département à revoir le périmètre du projet de réhabilitation du collège Romain Rolland. La réhabilitation se fera en deux sous-opérations :

- Réhabilitation de la ½ pension :

Cette réhabilitation consiste à restructurer la zone de production des repas pour permettre une capacité de 1200 repas/jour, créer des locaux techniques pour les agents de maintenance, augmenter les surfaces dédiées à la prise des repas et de créer un local de télérestauration. Les lycéens du Collège Yourcenar utilisant ce restaurant scolaire du collège, la Région Alsace participe financièrement au projet. La maîtrise d'œuvre pour cette sous-opération a été confiée au cabinet Serge GAUSSIN Architectes. Les études de conception ont été achevées en 2013, mais le premier appel d'offres a été déclaré infructueux. Une nouvelle consultation est lancée fin 2013 pour permettre un démarrage des travaux en mars 2014 tout en maintenant la mise en service à la rentrée de septembre 2014. A noter que pendant les travaux dans la cuisine, le service ne sera pas interrompu, le Département (DCE) prenant à sa charge la mise en place d'un service alternatif.

- Restructuration du Collège :  
Les bâtiments du collège sont vétustes, hors normes et éparpillés sur la parcelle. L'opération vise à rationaliser le fonctionnement du collège en regroupant les pôles par activité, à mettre en conformité réglementaire le collège sur les plans de la sécurité et de l'accessibilité. Actuellement d'une capacité théorique de 800 élèves, le collège sera redimensionné à 1000 (900 + SEGPA) afin de pouvoir faire face aux éventuelles augmentations d'effectifs du secteur. L'opération est prévue en tranches se déroulant de 2014 à 2018.  
La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture WEBER&KEILING qui a débuté les études de conception en 2013. La reconstruction des logements sera la première phase de travaux de cette sous-opération, prévue dès la fin 2014.

Le montant financier de l'autorisation de programme des deux sous-opérations s'élève à 20 000 000 €.

#### ⇒ Le Collège « **Saut du Lièvre** » de **Bischwiller**

Le collège ne répond plus aux standards pédagogiques et fonctionnels actuels. Les salles de cours sont sous-dimensionnées en nombre et en taille, ce qui nécessite de reprendre le cloisonnement complet du bâtiment externat. L'enseignement des sciences souffre également de locaux non adaptés et exigus. Les bâtiments existants sont de plus en plus performants sur le plan de leur consommation énergétique.

Le pré-programme de l'opération a été validé par le comité de pilotage, sur la base d'une restructuration complète de l'établissement, phasée selon un scénario d'interventions progressif:

- phase 1 : restructuration de l'externat (bâtiment B) pour augmenter la taille des salles de classe existantes et créer 4 nouvelles salles de sciences, complétée par une extension intégrant 8 nouvelles salles de classes. A l'issue de cette phase, qui intégrera également les mises aux normes réglementaires requises, le collège bénéficiera de 15 salles de classes banalisées de 60 m<sup>2</sup> permettant une capacité d'accueil théorique de 550 élèves selon les référentiels en vigueur.
- phase 2 : poursuite de la restructuration de l'externat avec le réaménagement des locaux de la vie scolaire et des enseignants, du CDI, et de l'administration.
- phase 3 : rénovation complète de l'enveloppe de l'externat pour en améliorer l'efficacité énergétique
- phase 4 : démolition/reconstruction du bâtiment A pour finaliser la restructuration globale de l'établissement

Pour échelonner les investissements, il est proposé de réaliser cette opération par tranches en traitant en priorité la mise en conformité liée à la sécurité et à la reconfiguration des salles de classes.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2013 sur la base de l'extension-réhabilitation de l'externat y compris l'isolation thermique (phases 1 – 2 et 3). La désignation du maître d'œuvre est attendue pour la fin 2013.

La reconstruction éventuelle du bâtiment A interviendra ultérieurement (phase 4).

Le montant financier de l'autorisation de programme de la première phase de ce projet est de 4 700 000 €.

#### ⇒ La réhabilitation du collège **de Brumath**

Le collège de Brumath a été construit au début des années 60 et rénové en 1997. L'effectif actuel du collège est d'environ 690 élèves et une évolution vers 750 élèves est attendue dans les prochaines années.

Après avoir envisagé la reconstruction du collège sur un autre terrain que la Ville de Brumath aurait mis à la disposition du Conseil Général, la solution retenue est l'extension-restructuration complète du collège existant.

Les études de programmation effectuées en 2009 ont été actualisées en 2013 permettant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre en septembre 2013. La désignation du maître d'œuvre est attendue pour début 2014.

Par ailleurs, l'opération transitoire consistant à mettre en service 4 salles de classes modulaires a été menée pendant les vacances d'été 2013 permettant de pallier à l'inadaptation de nombreuses salles de cours dont les façades non isolées génèrent une gêne et un inconfort croissants.

L'estimation prévisionnelle des interventions à Brumath s'élève à 16 720 000 €.

Le montant financier de l'autorisation de programme est pour l'instant de 5 200 000 €, celle-ci sera abondée en 2015 après validation de l'avant-projet définitif.

### **3.1.3– Les opérations en phase «de programmation»**

⇒ La restructuration du collège « **Katia et Maurice Krafft** » à **Eckbolsheim**

L'évolution démographique dans le secteur de l'ouest strasbourgeois, avec la création de plusieurs ZAC, conduit à dimensionner le collège Katia et Maurice Krafft pour une capacité de 700 élèves contre 400 élèves actuellement.

L'étude de faisabilité réalisée en 2009, actualisée en 2013, met en évidence la nécessité de reconstruire le collège sur place, la restructuration et l'extension n'apportant pas de réponses satisfaisantes du fait de la configuration actuelle des bâtiments et du terrain. Le site étant très contraint, il était nécessaire d'envisager d'étendre l'emprise de l'établissement pour réaliser une telle opération. Des négociations devront donc être entamées avec la Communauté Urbaine de Strasbourg et la Ville d'Eckbolsheim afin de disposer de l'emprise foncière supplémentaire.

Le comité de pilotage se réunira fin novembre 2013 pour retenir le scénario d'intervention qui comportera probablement la construction d'un restaurant scolaire et la reconstruction des logements de fonction dans le cadre de l'intervention sur le collège. Le concours de maîtrise d'œuvre devrait être lancé en 2014.

⇒ Le collège « **Françoise Dolto** » de **Reichshoffen**

Le collège Françoise DOLTO de Reichshoffen a été conçu en 1966, des extensions ont été construites en 1977 et 1996 afin de répondre aux évolutions des besoins.

Le restaurant scolaire situé dans le bâtiment D a été réhabilité en 2002.

Même si ce collège présente un état patrimonial globalement satisfaisant, l'état des lieux fait ressortir la nécessité de restructurer l'ensemble du site pour améliorer sa fonctionnalité. La configuration éclatée des bâtiments conduit notamment à l'éloignement de certaines fonctions essentielles ayant vocation à travailler ensemble, pénalisant fortement le travail d'équipe. Par ailleurs, compte tenu de la topographie et de la déclivité naturelle du site, aucun des bâtiments du collège n'est actuellement accessible aux personnes à mobilité réduite. Très vétustes, les ateliers SEGPA nécessitent une rénovation en profondeur.

Seule une restructuration substantielle des espaces existants couplée à une mise en liaison des bâtiments permettrait de résoudre ces différents problèmes.

Il est proposé de prévoir un échelonnement dans le temps des actions afin de cadrer avec les capacités budgétaires de la Collectivité. Les études de programmation vont être complétées pour identifier le bon phasage technico-économique. Celles-ci seront lancées fin 2013.

⇒ Le collège « **Pierre Claude** » à **Sarre-Union**

Le collège de Sarre-Union a été construit en 1967. La demi-pension a été restructurée en 1991. Une restructuration globale permettrait d'adapter le collège aux nouvelles normes pédagogiques, fonctionnelles, techniques et réglementaires en vigueur. Sa surface actuelle est d'environ 8.000 m<sup>2</sup> de SHON, pour un effectif de près de 540 élèves.

Les études de pré-programmation révèlent que le problème majeur concerne l'externat principal, vétuste, non isolé et qui est relativement éloigné des autres bâtiments.

Les études de programmation se poursuivront en 2014 avec l'écriture du programme technique détaillé, une fois le scénario d'évolution arrêté.

⇒ Le collège « **de la Haute-Bruche** » à **Schirmeck**

La décision du Conseil Régional approuvée par le Rectorat de ne pas créer de lycée d'enseignement général à Schirmeck, a conduit le Département à abandonner le projet d'extension et de restructuration générale de la cité scolaire.

Par voie de conséquence, il est nécessaire de mener une opération alternative qui doit permettre de traiter plus rapidement certaines pathologies de la cité scolaire.

Cette opération dont les contours doivent encore être finalisés vise à :

- Assurer l'étanchéité à l'air et à l'eau de l'internat (reprise de l'étanchéité de la toiture et remplacement des menuiseries extérieures) ;
- Reprendre les joints de dilatation des bâtiments ;
- Restructurer la cuisine et la restauration, avec une petite extension des surfaces allouées ;
- Créer des locaux de maintenance.

Les études de programmation seront menées en 2014.

⇒ Le collège « **des Châteaux** » à **Chatenois**

Afin d'améliorer son niveau de sécurité, ce collège qui accueille environ 530 élèves nécessite des interventions de grande ampleur dans le cadre de la maintenance. Une réalisation par petites tranches conduirait à intervenir sur l'établissement pendant 6 ou 7 vacances d'été successives, ce qui n'est pas pertinent. Une restructuration à périmètre limité sera donc menée pour traiter les pathologies constatées.

Les études de programmation seront menées en 2014.

### **3.2. – La construction de nouveaux collèges**

⇒ La participation au financement **de la construction de l'Ecole Européenne**

Le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes (CSEE) a validé le 24 octobre 2007 le principe de la création d'une école européenne à Strasbourg. Le programme consiste à construire sur un même site, un établissement scolaire permettant le fonctionnement des 14 années de formation réparties de la manière suivante :

- Cycle maternel : 2 années en 6 classes (144 élèves) ;
- Cycle primaire : 5 années en 15 classes (375 élèves),
- Cycle secondaire : 7 années en 21 classes (525 élèves). Le Département s'est engagé à prendre en charge le coût d'investissement des surfaces construites pour les années d'enseignement équivalentes aux 4 premières années du cycle secondaire (équivalentes aux années de 6ème à 3ème des programmes pédagogiques français).

La ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace assurent la maîtrise d'ouvrage de la future cité scolaire qui doit être construite sur le terrain mis à disposition par l'Etat, route de la Wantzenau à la Robertsau. Il a été décidé pour des raisons de cohérence et d'efficacité, de désigner la ville de Strasbourg comme maître d'ouvrage. Après une délibération prise en commission permanente du Conseil Général le 6 septembre 2010, la convention de maîtrise d'ouvrage désignée a été signée fin 2010.

Le choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre a été fait début 2012 désignant l'équipe WEBER&AUER. Les études de conception ont été finalisées début 2013 permettant le lancement de l'appel d'offres et le démarrage des travaux en 2013. La livraison de l'ensemble de l'équipement est prévu pour la rentrée 2015.

Le montant financier de l'autorisation de programme du Département pour la construction de l'Ecole Européenne de Strasbourg s'élève à 14 000 000 €.

### **3.3. – La restructuration des restaurants scolaires**

La modernisation des cuisines permet de faciliter le travail des agents et surtout de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Actuellement 70 établissements possèdent un restaurant dont 63 ont été créés par le Conseil Général ou ont déjà été restructurés. Lors de travaux dans un collège bénéficiant de la restauration scolaire, la continuité du service de restauration est toujours maintenue.

#### **3.3.1– Les opérations en phase « travaux »**

⇒ Le collège ***Rouget de Lisle à Schiltigheim***

Le Conseil Régional a confié à la Ville de Schiltigheim un mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de reconstruire le restaurant scolaire du lycée Mathis. Du fait que la totalité des rationnaires du collège Rouget de Lisle sont accueillis par cet établissement, le Conseil Général participe au financement de cet équipement en fonction du nombre de collégiens rationnaires (27% des effectifs). Les études en sont au stade de la préparation du dossier de consultation des entreprises. Les travaux ont débuté en 2013 pour une livraison en septembre 2014.

Le co-financement sur ce projet s'élève à 1 060 000 € HT pour le Conseil Général. S'agissant d'une opération menée par la Région Alsace les crédits sont imputés au mode d'action 3122.

#### **3.3.2– Les opérations en phase d'études ou en concours de maîtrise d'œuvre**

⇒ Le Collège ***de Lauterbourg***

Le collège de Lauterbourg a bénéficié en 1999 d'une restructuration globale menée par le SIVOM de Lauterbourg, mais le restaurant scolaire n'a pas été intégré dans cette opération. La cuisine est vétuste et elle ne répond plus aux normes d'hygiène et de sécurité.

Cette opération permettra également à la marge un réaménagement fonctionnel des espaces d'enseignement et de la vie scolaire.

Le programme technique détaillé a permis de lancer le concours de maîtrise d'œuvre début 2012. Le jury de choix du lauréat s'est fait fin 2012 en retenant le cabinet d'architecture WEBER&KEILING. Les études de conception ont démarré début 2013 et devraient s'achever en 2014, pour permettre le lancement de l'appel d'offres en 2014. Les travaux débuteront fin 2014 pour une mise en service prévisionnelle à la rentrée de septembre 2016.

L'estimation prévisionnelle de ce projet s'élève à 4 500 000 €.

Le montant financier de l'autorisation de programme est pour l'instant de 2 000 000 €, celle-ci est abondée au BP2014.

⇒ Le collège ***Bugatti à Molsheim***

Le collège Bugatti bénéficie aujourd'hui de la restauration du collège Henri Meck à Molsheim situé à quelques centaines de mètres. Le déplacement quotidien de près de 300 rationnaires se révèle contraignant pour le collège et il peut présenter des risques pour la sécurité des enfants.

De plus la capacité d'accueil du collège Henri Meck commence à être limitée compte tenu des augmentations de rationnaires à la fois lycéens et collégiens.

Dans ces conditions, le Conseil général a décidé la construction d'un restaurant scolaire sur un terrain contigu à l'établissement que la ville met à disposition.



Le comité de pilotage de novembre 2011 a décidé de retenir le principe d'une production sur place des repas, ce qui a permis de finaliser la rédaction du programme technique détaillé en 2012.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé au deuxième semestre 2012. Le jury de choix du lauréat s'est fait en 2013 en retenant le cabinet d'architecture WEBER&KEILING. Les études de conception démarreront en 2014.

L'estimation prévisionnelle de ce projet s'élève à 2 750 000 €.

Le montant financier de l'autorisation de programme est pour l'instant de 2 500 000 €, celle-ci sera abondée après validation de l'avant-projet définitif.

⇒ Le collège **Foch de Haguenau**

Le collège Foch ne dispose pas actuellement de restauration scolaire et il n'est pas prévu d'en construire une dans le cadre des travaux de reconstruction du collège actuellement en cours. Cet établissement ne compte en son sein qu'un peu plus de 200 demi-pensionnaires qui vont pour moitié au Lycée Schuman (à pied) et pour moitié au collège Kleber (en bus). Cette situation ne satisfait pas les parents d'élèves et l'établissement qui ont réclamé la construction d'un restaurant scolaire propre au collège Foch.

Suite à des discussions avec la Région Alsace, il s'est avéré qu'une opération conjointe permettrait d'optimiser les investissements respectifs des deux Collectivités. En effet, la Région Alsace prévoyant de réhabiliter la demi-pension du lycée Schuman a accepté le principe d'une extension des capacités d'accueil pour permettre d'accueillir la totalité des rationnaires du collège. Cette extension se ferait en absorbant la salle polyvalente du lycée à la zone de restauration. En contrepartie, le Conseil Général construirait une salle polyvalente pour le collège mais accessible au Lycée. Initialement cette salle polyvalente devait être créée dans le cadre de la construction de la Maison du Conseil Général de Haguenau.

Le comité de pilotage a validé le scénario d'intervention en octobre 2012. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2013 et devrait permettre la désignation d'un lauréat début 2014.

L'estimation prévisionnelle de ce projet s'élève à 1 500 000 €.

Le montant financier de l'autorisation de programme est pour l'instant de 3 500 000 €, celle-ci correspondant initialement à la construction d'un restaurant scolaire au sein du collège, sera diminuée après validation de l'avant-projet définitif.

### **3.3.3. – Les opérations en phase « programmation »**

⇒ Le collège **Martin Schongauer à Ostwald**

Le collège est actuellement télérestauré par la société SODEXO (marché municipal).

Le nombre croissant de rationnaires, l'insatisfaction liée au service de télérestauration et l'inadéquation et la vétusté des installations conduisent le Conseil Général à envisager la construction ou la réhabilitation-extension de la demi-pension existante. La ville d'Ostwald est prête à participer financièrement à l'opération.

Les études de programmation à lancer devront permettre de définir le mode de gestion le plus adapté à la situation.

⇒ Le collège « **Les roseaux** » à **Illkirch-Graffenstaden**

Le collège ne dispose pas de restauration scolaire.

La ville d'Illkirch-Graffenstaden envisage de construire une 1/2 pension pour les écoles primaires voisines. Le Département a donné un accord de principe pour participer aux réflexions visant à mutualiser un tel équipement avec le collège. Opération qui serait menée sous Maîtrise d'Ouvrage municipale. Les études de faisabilité pourraient commencer en 2014.

### **3.4. – La restructuration des ateliers SEGPA**

Les ateliers SEGPA sont souvent très vétustes et mal adaptés à la pédagogie. Le principe de procéder tous les ans à une restructuration complète avait été adopté.

Toutefois ce principe était suspendu depuis 2005, en attente de définition des principes d'organisation des SEGPA par l'Inspection d'Académique (IA). Ce travail est aujourd'hui achevé et a permis d'établir les conséquences immobilières liées à l'évolution des champs professionnels retenus par SEGPA.

⇒ La SEGPA du collège **Les Sources à Saverne**

Les locaux de la SEGPA sont dans un état très délabré et par anticipation des résultats de définition des nouveaux champs professionnels enseignés dans ce collège, une mission de programmation a été lancée en 2012.

Les nouveaux champs professionnels enseignés dans ce collège sont :

- Hygiène Alimentation Services
- Habitat
- Vente Distribution Magasinage

Les objectifs sont les suivants :

- Démolir le bâtiment ateliers existant (bâtiment E) ;
- Construire un bâtiment neuf ;
- Restructurer partiellement le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment B (B200), occupé actuellement par les salles de classes et 2 ateliers SEGPA, ainsi que par la section ULIS ;
- Profiter de l'opération pour améliorer l'accessibilité générale du collège et notamment celle du bâtiment B ;
- Intégrer le projet dans une démarche de Haute Qualité Environnementale avec en particulier les objectifs de performance suivants : bâtiment neuf conforme à la RT 2012 ;
- Permettre par l'implantation du nouveau bâtiment atelier une meilleure gestion du flux des élèves par le collège.

Le comité de pilotage s'est réuni en mars 2013 et a retenu un scénario où le nouveau bâtiment SEGPA est une extension du bâtiment B. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2013 et devrait permettre de désigner un lauréat au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014. Les études de conception devraient débiter au 2<sup>ème</sup> semestre 2014.

L'estimation prévisionnelle du projet s'élève à 3 000 000 €.

⇒ La SEGPA du collège **Stockfeld à Strasbourg**

Les ateliers de la SEGPA sont vétustes et devront être reconstruits.

Les nouveaux champs professionnels enseignés dans ce collège sont :

- Hygiène Alimentation Services
- Espace rurale et environnement
- Vente Distribution Magasinage

Sur la base des nouveaux champs professionnels, une mission de programmation sera lancée.

### **3.5. – Autres constructions**

⇒ L'espace sportif Sebastien Loeb à **Haguenau**

Les élèves du collège Foch manquent de créneaux dans les équipements sportifs de la Ville pour effectuer les heures d'EPS imposées par les programmes pédagogiques. La région Alsace a également la même demande car le gymnase actuel du lycée est vétuste et doit être démoli.

La Ville qui a également des besoins associatifs, souhaitait s'engager dans la construction d'un nouvel équipement à condition d'une répartition financière équitable entre les trois collectivités. Le Département s'est engagé à participer à hauteur d'un tiers du coût de construction du gymnase avec un plafond de dépenses fixé à 2.600.000 €.

En contrepartie, l'usage de l'équipement sera affecté prioritairement pendant les créneaux horaires scolaires aux collégiens et le Département bénéficiera de la gratuité d'utilisation pendant 8 ans.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par la Ville de Haguenau. La Région Alsace est également partenaire de cette opération avec une participation équivalente à celle du Département.

Cette somme est imputée sur l'enveloppe du volet 2 du contrat de territoire.

Le concours de maîtrise d'œuvre a désigné, en juillet 2012, l'équipe de maîtrise d'œuvre fédérée autour des architectes DENU et PARADON. Les études de conception se sont achevées début 2013 et ont permis le lancement de l'appel d'offres au printemps 2013. Les travaux ont débuté en septembre 2013 et devraient s'achever début 2015.

## Récapitulatif des crédits nécessaires pour les constructions et restructurations de collèges publics

Les montants indiqués sont toutes taxes comprises

<b>Opérations</b>	<b>Millésime AP</b>	<b>AP votée</b>	<b>Modification AP</b>	<b>CP 2014</b>
Construction de l'école européenne à Strasbourg	2010/1	14 000 000,00		2 030 000,00
Collège Foch à Haguenau	2004/3	18 800 000,00		1 550 000,00
Collège Foch à Haguenau - voie piétonne traversante				100 000,00
Collège Rouget de Lisle à Schiltigheim	2005/3	17 250 000,00		1 000 000,00
Collège Mentel à Sélestat	2005/4	13 380 888,39		400 000,00
Collège Foch à Haguenau - Espace sportif S. Loeb	2010/1	2 600 000,00		900 000,00
Collège de la Robertsau à Strasbourg	2007/1	12 900 000,00		5 000 000,00
Collège de Benfeld	2005/2	15.700.000,00		4 400 000,00
Collège Bugatti à Molsheim - demi-pension	2012/1	2 500 000,00		150 000,00
Collège Romain Rolland à Erstein- Réhabilitation lourde	2012/4	18 800 000,00	-200 000,00	1 800 000,00
Collège Romain Rolland à Erstein- restructuration demi- pension	2012/5	1 200 000	+ 200 000,00	1 200 000,00
Collège de Lauterbourg - demi-pension	2007/3	2.000.000,00	+ 2 500 000	600 000,00
Collège de Sundhouse - opération transitoire	2008/4	7.300.000,00		10 000,00
Collège Saut du Lièvre à Bischwiller	2008/3	4.700.000,00		200 000,00
Collège de Brumath - Réhabilitation	2005/10	5 200 000,00		305 000,00
Collège de Sarre-Union	2005/12	5 200 000,00		50 000,00
SEGPA collège les Sources Saverne	2005/15	3.000.000,00		200.000,00
Collège de Reichshoffen	2008/2	13 300 000,00		20 000,00
Collège Foch à Haguenau - demi-pension (salle polyvalente collège)	2012/2	3 500 000,00		100.000,00
Collège d'Eckbolsheim	2009/1	11 000 000,00		50 000,00
Cité scolaire de Schirmeck	2007/1	19 450 000,00		30 000,00
Collège de Chatenois	2013/2	2 000 000,00		50 000,00
Acquisition de matériel de cuisine	2008/1	1 250 000,00	+ 1 000 000	300 000,00
<b>Total investissement</b>				<b>20 445 000,00</b>

A ce montant s'**ajoutent** des **crédits de fonctionnement** de 55 000 € pour les locations mobilières et les honoraires de jury.

### **3122- Gros entretien des collèges publics (crédits d'investissement)**

Crédits inscrits au BP 2013 : 8 100 000,00 €

Crédits proposés au BP 2014 : 7 961 000,00 €

### **1 - Les travaux de maintenance dans les collèges**

Les travaux d'entretien et de modernisation des collèges visent d'une part à assurer la pérennité des bâtiments et des installations techniques et d'autre part à améliorer le confort des utilisateurs et leurs conditions de travail.

La sécurité est aussi une préoccupation de tous les instants et l'année 2014 permettra de poursuivre les travaux décidés suite au diagnostic sécurité engagé sur tous les collèges. Certains établissements bénéficient d'une opération lourde de remise à niveau.

Il est proposé d'inscrire 7 350 000 € au BP 2014. Le programme détaillé des travaux d'entretien et de maintenance sera validé par la Commission Permanente de janvier 2014.

Afin de faciliter la gestion pluriannuelle des dépenses liées aux travaux de maintenance il est demandé la création d'une nouvelle autorisation de programme de 23 400 000 €.

## **2 – Les subventions aux travaux effectués par les groupements de communes**

Malgré l'expiration du régime des participations au 31 décembre 1999, un groupement de commune a souhaité continuer l'appel à responsabilité pour les travaux de maintenance dans les collèges. Il s'agit du collège de Soultz-Sous-Forêts. A noter que pour le Collège de Seltz, le syndicat a été dissous en 2013 et la propriété a été transférée au Département. Le programme de travaux est élaboré en concertation avec le Département qui les subventionne à hauteur de 90% du montant hors taxes et qui finance la TVA.

Dans ce cadre, un montant de 150 000 € est inscrit au BP 2014. Ces crédits émanent sur l'AP évoquée ci-dessus.

## **3 – Les travaux menés par la Région Alsace dans les cités scolaires**

L'opération de reconstruction de la demi-pension du lycée Emile Mathis de Schiltigheim menée par la Région Alsace et dont bénéficieront les élèves du Collège Rouget de Lisle, détaillée dans le mode d'action 3121 au §3.3.1., est financée dans le présent mode d'action.

Un montant de 460 000 € est inscrit au BP2014.

## **4 – Autres**

A ces montants d'investissement s'ajoutent 1000 € de fonctionnement pour charges diverses.

### **3123 – Entretien courant des collèges (crédits de fonctionnement)**

Crédits inscrits au BP 2013 : 900 000 €

Crédits proposés au BP 2014 : 1 152 000 €

Ces crédits de fonctionnement s'inscrivent dans l'approche globale de l'entretien des collèges (cf. 3122). Concourant aux mêmes objectifs, ils sont intégrés au programme de maintenance voté par la commission permanente de janvier et s'élèvent à 1 117 000 € pour 2014.

### **3124 – Participation aux investissements des collèges privés sous contrat**

Crédits inscrits au BP 2013 : 680 000 €

Crédits proposés au BP 2014 : 800 000 €

Les collèges privés sous contrat bénéficient pour leurs travaux de construction, restructuration, grosses réparations, économies d'énergie et de mise en sécurité d'une subvention départementale de 30% du coût TTC, dans les limites imposées par la loi Falloux.

Ce crédit sert aussi à subventionner l'équipement informatique pédagogique des collèges privés. Les montants des subventions forfaitaires arrêtés précédemment, restent en vigueur, à savoir :

- Ordinateur : 500 € (ratio d'un ordinateur pour 10 élèves – remplacement des appareils de plus de 6 ans d'âge)
- Serveur : 1 500 € (2 maximum)
- Vidéoprojecteur : 800 € (4 maximum)
- Tableau blanc interactif : 1 500 € (1 par collège)

### **3125 – Équipement matériel et mobilier des collèges publics**

Crédits inscrits au BP 2013 : 1 450 000 €

Crédits proposés au BP 2014 : 1 300 000 €

#### ***Équipement en mobilier et matériel***

Le crédit de 0,300 M€ est destiné à financer l'équipement des collèges, des demi-pensions et des ateliers SEGPA restructurés, ainsi que le remplacement du mobilier et du matériel dans l'ensemble des collèges. En 2014, ce crédit servira particulièrement à subventionner l'équipement des collèges restructurés de Haguenau « Foch » (2<sup>e</sup> tranche), de la Robertsau (1<sup>ère</sup> tranche), d'Erstein (restauration).

#### ***Équipement informatique***

Le Conseil Général a adopté, lors de sa séance plénière du 21 juin 2011, un nouveau schéma directeur numérique des collèges.

Il se compose de 6 volets :

1. Offrir aux collèges des connexions haut –débit,
2. Optimiser l'acquisition du matériel de base,
3. Permettre des acquisitions de matériel sur appel à projet,
4. Poursuivre le fonctionnement de l'Espace Numérique de Travail,
5. Améliorer la maintenance du parc des matériels
6. Accompagner les expérimentations d'enseignement numérique.

Pour les volets 1, 2 et 5, le Département s'est engagé dans trois groupements d'achats avec les autres collectivités d'Alsace : département du Haut-Rhin et Région. Les collèges ne reçoivent plus de dotations pour ces dépenses car le Département leur assure la fourniture d'un service accès haut-débit à internet et leur propose un catalogue de matériel sur lequel ils choisissent l'équipement nécessaire à leurs besoins. Il met également à leur disposition un service d'assistance technique pour les interventions nécessitant une expertise élevée.

Le volet 3 permet aux établissements de présenter un projet éducatif justifiant une demande d'équipement particulier pour sa réalisation. Après analyse par une commission mixte associant des représentants de l'Académie et du Département, les établissements peuvent bénéficier d'un financement et d'un accompagnement spécifiques.

Dans le cadre du volet 4, le Département s'engage aux côtés de l'académie de Strasbourg et des autres collectivités régionales, à accompagner les évolutions nécessaires de l'Espace Numérique de Travail et à participer financièrement à ce dispositif.

Le volet 6 permet le recours à des ressources numériques et le financement de matériels pour des expérimentations (manuels numériques par exemple)

### **3126 – Fonctionnement des collèges publics**

Crédits inscrits au BP 2013 : 13 686 417 €

Crédits proposés au BP 2014 : 13 958 661 €

Le 21 octobre 2013, le Conseil Général a arrêté les critères de calcul des dotations de fonctionnement 2014. Les 13,9 M€ tiennent compte d'une réserve de 1,5 M€ pour la location des installations sportives et de 0,5 M€ pour la natation scolaire.

Aux côtés des agents titulaires, des personnes bénéficiant de contrats aidés et employées par les collèges peuvent aussi être affectées à des missions qui relèvent de notre compétence départementale. Depuis le 1er janvier 2006, le Département cofinance ainsi une cinquantaine de contrats, en prenant en charge la part qui n'est pas financée au titre de la politique nationale de l'emploi.

Sur l'ensemble de l'année scolaire 2013-2014, un crédit de 169 000 €, prévu à cet effet, permettra de continuer à financer environ 50 contrats aidés, qui contribuent à la mise en œuvre des compétences départementales dans les collèges.

### **3127 – Fonctionnement des collèges privés sous contrat**

Crédits inscrits au BP 2013 : 3 884 900 000 €

Crédits proposés au BP 2014 : 4 000 000 €

Aux termes de l'article L. 442-9 du code de l'éducation, les collèges privés sous contrat d'association bénéficient de deux contributions :

- une dotation de fonctionnement matériel calculée par élève du 1er cycle égale au coût moyen d'un élève du public majoré de 5 % pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes aux rémunérations des personnels non enseignants. Conformément aux textes, et en application d'une stricte parité entre les moyens alloués aux collèges publics et ceux alloués aux collèges privés sous contrat d'association, cette dotation est calculée sur la base de la dotation de fonctionnement aux collèges publics, des dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments et de renouvellement du matériel et du mobilier ;

- une dotation calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges publics. Elle est majorée d'un pourcentage, librement déterminé par la collectivité, pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à ces rémunérations. Il est proposé de reconduire le mode de calcul établi en 2009 et de tenir compte de la masse salariale des agents ATC des collèges publics, titulaires et contractuels, mais sans les emplois aidés, apparaissant au compte administratif de l'exercice 2012, et de ne pas appliquer de majoration.

La répartition de ces crédits de fonctionnement entre les 14 collèges privés concernés sera soumise à la commission permanente.

### **Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :**

<b>Code</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Crédits inscrits au BP précédent</b>	<b>Crédits proposés au BP</b>
3121	Constructions et restructurations des collèges publics	16 874 001,03 €	20 518 725,64 €
3122	Gros entretien des collèges publics	8 100 000,00 €	7 961 000,00 €
3123	Maintenance courante des collèges publics	900 000,00 €	1 152 000,00 €
3124	Participation aux investissements collèges privés	680 000,00 €	800 000,00 €
3125	Équipement matériel et mobilier des collèges publics	1 450 000,00 €	1 300 000,00 €
3126	Fonctionnement des collèges publics	13 686 417,00 €	13 958 661,00 €
3127	Fonctionnement des collèges privés	3 884 900,00 €	4 000 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'éducation et de la formation, ainsi que de celle des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :*

- *approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2014*
- *décide de la mise en oeuvre en 2014 des études et travaux énoncés dans le rapport et prévus au budget primitif 2014*
- *décide de maintenir le montant des subventions forfaitaires en matière d'équipement informatique des collèges privés, soit :*
  - . *ordinateur : 500 € (ratio d'un ordinateur pour 10 élèves - remplacement des appareils de plus de 6 ans d'âge)*
  - . *serveur : 1 500 € (maximum 2 appareils)*
  - . *vidéoprojecteur : 800 € ( maximum 4 appareils)*
  - . *tableau blanc interactif : 1 500 € (1 appareil par collège)*

*Le Conseil Général rappelle par ailleurs que conformément à sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour attribuer les subventions et approuver les conventions à intervenir dans l'axe 312 "enseignement secondaire".*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL